



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. Générale
14 janvier 2004

Français
Original : Anglais



**Consultation intergouvernementale sur le renforcement
de la base scientifique du Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Nairobi, 14 et 15 janvier 2004

**Rapport de la Consultation intergouvernementale sur le
renforcement de la base scientifique du Programme des
Nations Unies pour l'environnement**

I. Ouverture de la réunion

1. La réunion a été ouverte le mercredi 14 janvier 2004 à 9 h 45 par M. Shafqat Kakakhel, Directeur exécutif adjoint du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, M. Kakakhel a rappelé que les ministres de l'environnement avaient, lors de la session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement tenue à Cartagena en février 2002, recommandé que l'on examine plus avant le renforcement de la base scientifique du PNUE en améliorant l'aptitude à surveiller et évaluer l'évolution de l'environnement mondial, notamment en créant un groupe intergouvernemental sur l'évolution de l'environnement mondial. Afin de renforcer la base scientifique du PNUE, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement avait engagé, à sa vingt-deuxième session, des consultations intensives avec la participation des gouvernements, des organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales et de la communauté scientifique. Ces consultations ont pris le nom d'Initiative scientifique.

2. Comme demandé par le Conseil d'administration, le PNUE a consulté les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que la communauté scientifique pour trouver les moyens de remédier aux lacunes repérées et de recenser les besoins d'évaluation dans le domaine de l'environnement et de son évolution. La consultation intergouvernementale en cours entrait dans le cadre des préparatifs de la huitième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement qui aurait lieu à Jeju en mars 2004. Le Directeur exécutif avait profité de la consultation intergouvernementale pour organiser une réunion d'éminents experts scientifiques et techniques, qui avait eu lieu au cours des deux journées précédentes, ainsi qu'une réunion interorganisations de caractère informel, qui aurait lieu le 16 janvier 2004, immédiatement après la consultation en cours. Les conclusions des délibérations de

K0470202

160304

la consultation intergouvernementale viendraient enrichir les conclusions du rapport de synthèse et constitueraient une importante contribution au rapport présenté par le Directeur exécutif à la huitième session extraordinaire; elles aideraient aussi le PNUE à fixer le rang des priorités entre les activités inscrites à son programme de travail dans le domaine des évaluations environnementales. M. Kakakhel a souhaité aux participants tout le succès possible dans leurs discussions et délibérations.

3. Dans son discours liminaire, le Directeur exécutif du PNUE, M. Klaus Töpfer, a tout d'abord souhaité la bienvenue aux participants au siège du PNUE à Nairobi (Kenya). Il a remercié les scientifiques présents, notamment ceux du Conseil international des unions scientifiques (CIUS) et du Comité scientifique chargé des problèmes de l'environnement (SCOPE) pour leurs avis ainsi que pour le résultat fructueux de la réunion scientifique tenue les 12 et 13 janvier 2004. La consultation en cours avaient lieu grâce au soutien financier d'un certain nombre de gouvernements et, à cet égard, il a remercié les Gouvernements norvégien et néerlandais de leurs généreuses contributions à ce processus et en particulier à la tenue de la réunion en cours.

4. Le Directeur exécutif a reconnu qu'il importait, pour renforcer la base scientifique du PNUE, d'évaluer les liens possibles avec les travaux des accords multilatéraux sur l'environnement et le Plan d'application de Johannesburg, qui s'accompagnait d'objectifs et de délais précis. Il a énuméré les domaines appelant une attention particulière, notamment le développement des capacités dans les pays en développement; le renforcement du réseau de centres de coopération mis en place dans le cadre des travaux sur le rapport l'Avenir de l'environnement mondial (GEO); l'amélioration de la coopération Sud-Sud et l'instauration de partenariats avec des organes tels que le CIUS et l'Académie des Sciences du Tiers-Monde. Il a souligné qu'il importait que les trois questions débouchent sur des résultats concrets et il a invité les scientifiques présents à se concentrer sur les questions intéressant la planète Terre avant de se tourner vers la lune ou vers mars.

5. La consultation s'est déroulée en présence de 157 représentants gouvernementaux de 93 pays et plus de 50 observateurs d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et d'institutions scientifiques. La liste des participants peut être consultée sur le site Internet.science.unep.org

6. Les représentants des gouvernements ci-après ont participé à la consultation :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burundi, Cameroun, Canada, Chine, Colombie, Congo, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Gambie, Ghana, Grèce, Guinée-Bissau, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Koweït, Kirghizistan, Libéria, Madagascar, Maurice, Monaco, Mongolie, Mozambique, Népal, Niger, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Serbie et Monténégro, Seychelles, Slovaquie, Somalie, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Zambie et Zimbabwe.

7. En outre, les observateurs des organisations intergouvernementales et non gouvernementales et autres organismes ci-après ont participé à la réunion en tant qu'observateurs :

Agence européenne pour l'environnement; Alliance mondiale pour la nature (UICN); Banque mondiale; Centre africain d'études technologiques (ACTS); Centre d'intervention en cas d'urgence écologique de la Fédération de Russie; Centre de mise en valeur des terres arides du

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD); Centre international pour l'information scientifique et technique (CIPIST); Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (CMSC); Comité consultatif scientifique de l'Agence européenne pour l'environnement; Comité scientifique chargé des problèmes de l'environnement (SCOPE); Comité scientifique de l'Agence européenne pour l'environnement; Commission de la science et de la technologie de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique; Conseil international des unions scientifiques (CIUS); Convention sur la diversité biologique; Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES); Division des sciences écologiques et du Programme l'homme et la biosphère de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); Enjenson Consult; Evaluation de l'écosystème du Millénaire; Evaluation mondiale des eaux internationales (GIWA); Groupe consultatif pour la science et la technologie du Fonds mondial pour l'environnement (FEM); Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC); Initiative on Science and Technology for Sustainability (ISTS); Institut de l'énergie et des ressources (TERI); Institut international de recherche sur l'élevage; Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués; Institut national pour la santé publique et l'environnement; Institute for Globalization and Sustainable Development (GLOBUS) (Institut pour la mondialisation et le développement durable); IUCN Eastern Africa (Section de l'UICN pour l'Afrique orientale); Kwansai Gakuin University; Laboratoire de l'environnement marin de l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA); Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture; Organisation météorologique mondiale (OMM); Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT); Programme du GEMS (PNUE) sur l'eau; Programme international sur les dimensions humaines des changements planétaires; Secrétariat de l'ozone; Université de Witwatersrand; Université Stanford; Université Tongji.

II. Organisation des travaux

A. Election du Bureau

8. Etant donné que la consultation intergouvernementale avait été demandée par le Conseil d'administration et qu'elle faisait partie intégrante du processus relatif à la gouvernance internationale de l'environnement, il a été convenu que les membres du Bureau du Conseil d'administration seraient considérés comme membres du Bureau de la consultation en cours. Sur proposition du Président du Conseil d'administration, Mme Tanya Van Gool (Pays-Bas), Vice-Présidente du Bureau, a été nommée Présidente de la consultation; sa nomination a été approuvée par acclamation. M. Petr Kopřiva (République tchèque), également membre du Bureau, a été invité à remplir les fonctions de rapporteur.

9. La Présidente a déclaré que le Bureau du Conseil d'administration avait constaté l'intérêt manifeste que les gouvernements portaient à la consultation en cours et elle s'est félicitée du rapport de synthèse ainsi que des facilités accordées par le Directeur exécutif à la consultation en cours. Elle a félicité le secrétariat de la documentation soumise à la réunion.

B. Organisation de la réunion

10. L'ordre du jour provisoire, paru sous la cote UNEP/SI/IGC/1, reproduit à l'annexe I au présent rapport, a été adopté.

11. Le Directeur exécutif a recommandé que l'on examine en séance plénière les trois questions soulevées au paragraphe 2 de la décision 22/1 I A du Conseil d'administration, à savoir : première question : Quelles sont les lacunes probables et les types d'évaluation nécessaires en matière d'environnement et de changements environnementaux?; deuxième question : Comment le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations répondent-ils à l'heure actuelle à ces besoins en matière d'évaluation?; et troisième question : Quelles sont les options disponibles pour répondre à tous besoins insatisfaits qui relèvent du rôle et du mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement?

12. Sur proposition de la Présidente, la réunion a convenu de créer un groupe des amis de la Présidente, pour aider à rédiger les recommandations et conclusions à l'issue du débat en plénière. Il a été convenu qu'il s'agirait d'un groupe à composition non limitée. Toutefois, il a été convenu que chaque groupe régional présenterait deux membres, et que M. Andrew Kiptoon (Kenya) présiderait ce groupe.

III. Examen des questions clés relatives au renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement

13. Présentant ce point, un représentant du secrétariat a appelé l'attention sur les documents UNEP/SI/IGC/2 (Synthèse des réponses concernant le renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement), UNEP/SI/IGC/2/Add.1 (Points devant être examinés s'agissant du renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement) et UNEP/SI/IGC/INF/1 (Note du secrétariat, accompagnée d'un projet de rapport analysant les questions additionnelles concernant le renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement posées par le secrétariat). Le premier de ces documents, à savoir le rapport de synthèse, présentait une analyse des questions et considérations mentionnées par le Conseil d'administration et reposait sur 122 réponses reçues de 59 gouvernements, 21 organisations intergouvernementales, 17 organisations non gouvernementales et 25 institutions scientifiques, avant le 12 novembre 2003.

14. Le représentant du secrétariat a dit que la synthèse des réponses à la question 1 avait mis en évidence les lacunes et les types d'évaluation nécessaires ci-après en matière d'environnement et de changements écologiques :

- a) Evaluation des problèmes environnementaux internationaux existants;
- b) Evaluation des interactions;
- c) Crédibilité scientifique, légitimité et utilité des évaluations;
- d) Rapport coût-efficacité, coopération et renforcement des institutions existantes;
- e) Participation des pays en développement et renforcement des capacités.

15. Au titre du point 3, l'option supplémentaire mentionnée au point 3 d) de la décision 22/1 A, qui consisterait à créer un groupe intergouvernemental sur l'évolution de l'environnement mondial avait été commenté par la plupart de ceux qui avaient répondu au questionnaire; les réponses reçues avaient fait apparaître des divergences de vues concernant l'utilité d'un tel groupe. Il est à noter dans ces commentaires, que les fonctions d'un groupe d'évaluation et celles d'un organe consultatif n'étaient pas pleinement compatibles; en effet, on ne s'attendait guère à ce qu'un groupe d'évaluation donne des conseils mais à ce qu'il assure la crédibilité scientifique de ces travaux, qui devraient être revus par des pairs de la communauté scientifique, des gouvernements et d'autres entités intéressées; inversement, on ne s'attendait pas à ce qu'un organe consultatif prenne part à la prise des décisions.

Etant donné ces divergences de vue au sujet de la création du groupe d'évaluation, le secrétariat a proposé que, conformément aux principes en vertu duquel la forme doit être adaptée à la fonction, il pourrait être plus judicieux de s'efforcer tout d'abord de définir par consensus l'ensemble des besoins et des fonctions d'évaluation, puis d'envisager ensuite la nécessité de mettre en place un mécanisme approprié.

16. La Présidente a ensuite invité le Directeur exécutif du CIUS, M. Thomas Rosswall, à exposer brièvement les résultats de la réunion scientifique et technique sur le renforcement de la base scientifique du PNUE, qui avait eu lieu avant la consultation en cours, les 12 et 13 janvier 2004.

17. Selon M. Rosswall, au cœur de la question du renforcement de la base scientifique se trouvait la nécessité d'un apport des sciences naturelles, des sciences sociales, de l'ingénierie et des sciences de la santé, ainsi que la nécessité d'un partenariat avec la communauté scientifique internationale, avec les autres éléments du système des Nations Unies, avec les autres évaluations en cours ou prévues, et avec les accords multilatéraux sur l'environnement. La réunion scientifique avait conclu que l'enquête qui venait d'avoir lieu et les réponses reçues constituaient un excellent point de départ et une contribution très utile aux travaux du secrétariat du PNUE. La réunion, toutefois, s'était concentrée sur deux questions : les liens entre les différents problèmes environnementaux et le renforcement de la crédibilité scientifique des travaux réalisés dans le cadre du GEO. M. Rosswall a ensuite exposé en détail les recommandations de la réunion sur ces deux questions. En conclusion, il a déclaré que la science devrait être davantage au service de la politique générale, ajoutant que la communauté scientifique était prête à y contribuer. Un résumé des considérations et recommandations de la réunion scientifique et technique figure à l'annexe II au présent rapport.

18. La Présidente a ensuite invité les participants à aborder l'examen des points de l'ordre du jour, comme suit :

- a) Première session : Discussions sur la question no. 1 et les considérations y relatives : Quelles sont les lacunes probables et les types d'évaluation nécessaires en matière d'environnement et de changements environnementaux?
- b) Deuxième session : Discussions sur la question no. 2 et les considérations y relatives : Comment le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations répondent-ils à l'heure actuelle à ces besoins en matière d'évaluation?
- c) Troisième session : Discussions sur la question no. 3 et les considérations y relatives : Quelles sont les options disponibles pour répondre à tous besoins insatisfaits qui relèvent du rôle et du mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement?

19. Un compte-rendu des délibérations des participants sur ces questions figurent à la section IV ci-dessous, où l'on trouvera également les conclusions et recommandations issues de ces délibérations.

IV. Conclusions et recommandations

20. Le Président a présenté ce point de l'ordre du jour en soumettant trois rapports du président du groupe à composition non limitée des amis du Président, qui résumaient les débats et les conclusions concernant les sous-points 1, 2 et 3 du point 3 de l'ordre du jour. Ces trois rapports ont été examinés et approuvés par les participants avec quelques légères modifications. Le texte de ces rapports figure aux sections A à C ci-dessous. Il a été noté que les points soulevés au cours de la

consultation intergouvernementale allaient dans le sens des conclusions du rapport de synthèse du Directeur exécutif¹.

A. Première question : Quels sont les lacunes probables et les types d'évaluation nécessaires en matière d'environnement et de changements environnementaux?

1. Etude des problèmes d'environnement actuels

21. Nombre des besoins recensés dans le rapport de synthèse en matière d'évaluation ont été réaffirmés. On a fait observer qu'il était nécessaire de fixer des priorités à long terme en matière d'évaluation, tant aux niveaux international que national, en vue d'appuyer une surveillance et une gestion évolutives de l'environnement.

22. On a reconnu qu'il fallait suivre l'évolution des problèmes d'environnement actuels et repérer les nouvelles questions se faisant jour.

23. Il était nécessaire d'évaluer les méthodes de collecte des données et de surveillance, et notamment d'en déterminer le rapport coût-efficacité et de veiller à leur normalisation et à la possibilité d'exploitation croisée des séries de données pour faciliter l'échange de renseignements sur l'environnement.

24. Plusieurs pays ont appelé l'attention sur un certain nombre de besoins nationaux et régionaux précis, auxquels il conviendrait de répondre dans des domaines tels que les ressources en eau, la dégradation des terres, les forêts, les produits chimiques, la biodiversité, les fonctions des écosystèmes, la consommation et la production, la santé du milieu et la santé humaine, et la dimension écologique des conflits et des situations leur succédant.

25. Une attention particulière devrait être accordée à certaines entités nationales, sous-régionales, régionales et internationales telles que les petits Etats insulaires en développement.

2. Evaluation des interactions

26. On a rappelé qu'il était nécessaire d'évaluer les interactions telles qu'exposées dans le rapport de synthèse. Au nombre de ces interactions figurent les liens entre les grands problèmes d'environnement ainsi que les interactions et réactions entre les écosystèmes, les politiques et les choix technologiques. Les interactions comprennent également les liens entre les problèmes d'environnement et de développement et leurs incidences complexes sur les sociétés humaines et l'environnement. Plusieurs pays ont estimé nécessaire d'étudier les interactions entre la dégradation du milieu et certaines questions telles que les transports, la pauvreté, les pressions démographiques, les échanges et les problèmes sexospécifiques. Ces évaluations étaient nécessaires pour justifier la prise en compte des préoccupations environnementales dans les plans et politiques sectoriels, et pour déterminer leurs incidences sociales et économiques.

27. Les participants ont accueilli avec satisfaction la recommandation de la réunion scientifique et technique selon laquelle une évaluation scientifique des interactions devrait être faite en coopération avec les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et d'autres acteurs pertinents; toutefois, on a souligné que ce type d'évaluation devrait être circonscrit, porter sur les principales questions et répondre aux besoins des gouvernements. A cet égard, on a jugé hautement souhaitable de délimiter les besoins actuels en matière d'évaluation, y compris en ce qui concernait les

¹ UNEP/SI/IGC/2.

interactions, de façon à parvenir à une meilleure compréhension des activités en cours et à une meilleure coordination. Cette approche devrait englober les interactions entre l'environnement et le développement compte tenu des Objectifs de développement pour le Millénaire convenus par la communauté internationale² et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable³.

3. Crédibilité scientifique, légitimité et utilité des évaluations de l'environnement

28. Il a été confirmé que la crédibilité scientifique serait plus grande si l'on engageait les meilleurs scientifiques pour qu'ils procèdent à des évaluations indépendantes qui feraient l'objet d'un examen de leurs pairs en veillant à assurer un équilibre régional.

29. Des évaluations valables ne peuvent être fondées que sur des données fiables; cependant, pour la plupart des questions d'environnement il convenait d'améliorer la qualité des données et d'en accroître le nombre. Il se posait un important problème, notamment dans les pays en développement, à savoir améliorer la collecte, la gestion, l'analyse et l'échange de données fiables sur l'environnement grâce à des méthodes novatrices et rentables de nature à permettre aux pays de gérer leurs ressources naturelles et de participer efficacement aux évaluations internationales de l'environnement.

30. On estimait qu'il était essentiel que des échanges aient lieu entre les scientifiques et les décideurs pour garantir la légitimité et l'utilité des évaluations. De telles interactions étaient possibles grâce à des consultations intergouvernementales plus efficaces rassemblant de nombreuses parties prenantes.

31. On a reconnu que le savoir autochtone et local était une importante ressource qu'il convenait de protéger, de gérer et de prendre en compte, le cas échéant, dans les évaluations.

4. Rentabilité, coopération et renforcement des institutions existantes

32. On a souligné qu'il convenait d'améliorer la rentabilité, la coopération et le renforcement des institutions existantes et des accords multilatéraux sur l'environnement en vigueur. Les consultations, la coopération et la constitution de réseaux au niveau régional étaient considérées comme un élément indispensable pour articuler les évaluations réalisées à divers niveaux et développer l'échange d'informations.

33. Il conviendrait d'envisager d'analyser les coûts directs, indirects et d'opportunité de la dégradation de l'environnement compte tenu de la planification économique et sociale.

5. Participation et renforcement des capacités des pays en développement

34. On était très favorable au développement des moyens dont disposaient les pays en développement en matière de collecte et d'analyse de données, de surveillance de l'environnement et d'évaluation intégrée. Plus précisément, il convenait de développer les capacités institutionnelles, la formation du personnel et les transferts de technologies et de méthodes appropriées.

35. On a estimé qu'il fallait accroître le nombre de scientifiques en mesure de comprendre les mécanismes d'élaboration des politiques et de fournir des orientations politiques aux décideurs aux niveaux pertinents.

² Voir A/56/326 et A/58/323.

³ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (Publication des Nations Unies, numéro de vente F.03.II.A.1 et rectificatif), chapitre I, résolution 2, annexe.

36. Il a été demandé que les scientifiques et instituts de recherche des pays en développement prennent une plus grande part aux évaluations internationales de l'environnement.

B. Deuxième question : Comment le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations répondent-ils à l'heure actuelle à ces besoins en matière d'évaluation?

37. Le rôle du PNUE en matière d'évaluation de l'environnement a été loué et en particulier :

- a) L'approche utilisée pour établir le rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial qui privilégie une approche favorisant une démarche « ascendante » et les consultations⁴;
- b) Les évaluations thématiques telles que celles qui portent sur les produits chimiques, notamment le mercure, le commerce, les situations après conflits, les ressources en eau et la biodiversité;
- c) Le rapport sur les ressources mondiales⁵;
- d) L'appui aux évaluations régionales ayant abouti à l'établissement des rapports sur l'Avenir de l'environnement en Afrique⁶, sur l'environnement de l'Amérique du Nord⁷, et sur l'environnement de l'Amérique latine et des Caraïbes⁸;
- e) Le Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE⁹.

38. Le rôle que jouent les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres institutions en matière d'évaluation de l'environnement, notamment celles qui s'occupent de l'atmosphère, du climat et des océans, a été souligné et loué, notamment les contributions de l'OMM, de l'UNESCO et du CIUS.

1. Etude des problèmes d'environnement actuels

39. On a particulièrement apprécié le rôle fondamental qu'avait joué le PNUE en favorisant la réalisation d'évaluations internationales, en y prenant part et en assurant l'application de leurs résultats comme par exemple sa contribution aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à la réalisation de l'étude intitulée « L'Avenir de l'environnement mondial », sa participation à l'Evaluation mondiale des eaux internationales (GIWA) et à l'Evaluation des écosystèmes pour le nouveau Millénaire.

40. De nombreuses autres organisations, notamment des organismes des Nations Unies, des institutions financières internationales, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des institutions scientifiques et universitaires, le secteur privé et des groupes de réflexion ont également joué un rôle déterminant en menant à bien et en finançant des études sur l'environnement. On a estimé que le PNUE pourrait offrir une structure de coordination d'ensemble en procédant périodiquement à un bilan des activités en cours en matière d'évaluation de

⁴ Voir <http://www.unep.org/GEO/>.

⁵ Voir <http://www.unep.org/unep/state.htm>.

⁶ Voir <http://www.unep.org/aeo/>.

⁷ Voir <http://www.na.unep.net/publications/NA/geo-na.php3>.

⁸ Voir <http://www.rolac.unep.mx/geoalc/English/english.htm>.

⁹ Voir <http://www.unep-wcmc.org/>.

l'environnement, tout en évitant les doubles emplois, en ne compliquant pas les choses et en veillant à ne pas s'immiscer dans les activités des mécanismes en place qui fonctionnent bien.

2. Etude des interactions

41. Bien que l'on ait cherché à étudier les interactions existantes entre l'environnement et le développement ainsi qu'entre les différents problèmes d'environnement, il était nécessaire d'accorder une plus grande attention aux considérations énoncées plus haut, à la rubrique correspondant à la première question, considérations que l'on pourrait aussi intégrer aux activités tendant à l'établissement du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial.

42. Il conviendrait d'exploiter toutes les compétences et le savoir-faire de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, d'autres organisations et des parties prenantes s'intéressant aux études sur l'environnement.

3. Crédibilité scientifique, légitimité et utilité des évaluations de l'environnement

43. Même si le PNUE et d'autres organisations s'intéressaient à ces préoccupations, il convenait de prêter une plus grande attention aux considérations dont il a été fait état dans la partie correspondant à la première question. Ainsi, les données ont été considérées comme l'un des principaux éléments sous-tendant la crédibilité scientifique; il fallait faire davantage pour améliorer la collecte, l'analyse et l'échange d'informations.

44. Les résultats du Sommet sur l'observation de la Terre¹⁰, tenu à Washington le 31 juillet 2003, et les travaux en cours du Groupe sur l'observation de la Terre créé par le Sommet, ont permis d'améliorer l'observation et la surveillance de l'environnement.

4. Rentabilité, coopération et renforcement des institutions existantes

45. Il est encore possible d'améliorer considérablement la coopération avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les secrétariats des conventions, ainsi qu'avec les forums ministériels régionaux dans le but de créer le plus de synergies possibles et de tirer parti des économies d'échelle grâce à une utilisation efficace de mécanismes tels que le Groupe de la gestion de l'environnement¹¹ et le Plan Vigie¹².

5. Participation et renforcement des capacités des pays en développement

46. Il a été pris note du rôle que joue le PNUE en matière de renforcement des capacités, notamment de la contribution des centres de collaboration des pays en développement à l'élaboration du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial. Toutefois, ce rôle devrait s'articuler sur le plan stratégique intergouvernemental pour l'appui technologique de renforcement des capacités qui sera présenté au Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement à sa huitième session extraordinaire, en mars 2004¹³.

47. On a estimé que la collaboration du PNUE avec les centres spécialisés des pays en développement, le jumelage des institutions du Nord et du Sud et les encouragements aux fins de la coopération Sud-Sud représentaient une fonction importante qui n'arrêtait pas d'être consolidée. A cet

¹⁰ Voir <http://www.earthobservationsummit.gov/>.

¹¹ Voir <http://www.nyo.unep.org/eng1.htm>.

¹² Voir <http://earthwatch.unep.net/index.php>.

¹³ Voir également la décision 22/17 I du Conseil d'administration.

égard, il importait de développer les moyens des bureaux régionaux et des bureaux extérieurs du PNUE et d'en améliorer la qualité.

C. Troisième question : Quelles sont les options disponibles pour répondre à tous besoins insatisfaits qui relèvent du rôle et du mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement?

48. On a de nouveau réaffirmé nombre des modalités possibles de renforcement de la base scientifique du PNUE exposées dans le rapport de synthèse. Il a été noté que ces modalités pouvaient être complémentaires.

49. On s'est généralement accordé sur le fait que les fondements scientifiques des activités du PNUE en matière d'évaluation devaient être renforcés, sans pour autant outrepasser le mandat du Programme et en ayant présent à l'esprit les conclusions et recommandations énoncées aux parties ci-dessus correspondant aux première et deuxième questions. On a estimé que nombre des recommandations supposaient que le PNUE entreprenne de nouvelles activités pour leur donner effet et que ces activités supplémentaires ne pourraient être menées à bien avec l'effectif de personnel et les allocations budgétaires actuels.

50. On a en particulier évoqué les recommandations de la réunion d'experts scientifiques et techniques relative au renforcement de la crédibilité scientifique du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial. Les mesures à prendre pourraient entre autres être les suivantes :

- a) Renforcer les liens avec les autres structures d'évaluation et la communauté scientifique internationale;
- b) Rassembler une plus grande quantité de données sur l'environnement, en améliorer la qualité et favoriser l'accès à ces données;
- c) Améliorer encore le processus d'examen, par d'autres spécialistes, des données scientifiques destinées au rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial;
- d) Renforcer et développer le réseau de centres de collaboration en y intégrant de nouvelles institutions de toutes les régions jouissant d'une grande crédibilité scientifique.

51. On a estimé que les efforts que déployait le PNUE en matière de renforcement des capacités dans les domaines de la recherche environnementale, de la surveillance et de l'évaluation revêtaient une importance vitale et qu'ils devaient être renforcés et développés aux niveaux national, sous-régional et régional. Ces efforts devraient être pris en compte lors de l'élaboration du Plan stratégique pour l'appui technologique et le renforcement des capacités demandé par le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement dans sa décision 22/17 I. On pourrait entre autres prendre les mesures suivantes :

- a) Développer les moyens de recherche dans le domaine de l'environnement ainsi qu'en matière de collecte et d'analyse des données;
- b) Développer les moyens et les connaissances spécialisées du PNUE dans le domaine de l'évaluation et de la surveillance;
- c) Développer la coopération avec les institutions nationales, sous-régionales et régionales et leur fournir un appui, y compris au moyen de l'échange des données

scientifiques, et mettre en place un réseau interdisciplinaire d'information sur l'environnement;

- d) Développer la coopération avec les initiatives et organismes régionaux et leur fournir un appui aux fins d'étude des problèmes environnementaux qui se font jour et d'alerte rapide, notamment dans le cadre de structures régionales telles que le NEPAD et d'autres initiatives régionales et sous-régionales;
- e) Renforcer la présence régionale et sous-régionale du PNUE, le cas échéant, aux fins d'évaluations de l'environnement de qualité et approfondies;
- f) Faire en sorte que les structures qui collaborent aux évaluations et aux activités de surveillance, notamment à l'élaboration du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial et à d'autres évaluations du PNUE auxquelles participent les centres de collaboration, soient développées et jouissent d'une plus grande crédibilité scientifique, où qu'elles se trouvent, notamment dans les pays en développement et dans les pays à économie en transition;
- g) Sensibiliser davantage les décideurs à l'intérêt que présentent les recherches sur l'environnement pour la prise de décisions;
- h) Fournir un appui aux fins d'étude des importantes questions d'environnement de portée régionale et sous-régionale, notamment par l'intermédiaire des centres de collaboration;
- i) Favoriser les approches cohérentes dans le cadre de partenariats visant au renforcement des capacités et à la mobilisation des ressources aux fins d'élaboration de méthodes et d'arrangements en matière de formation nécessaires aux évaluations des données satellitaires.

52. Il a été noté que pour donner suite aux conclusions et recommandations figurant dans les parties correspondant aux première et deuxième questions ci-dessus, le Directeur exécutif pourrait esquisser un projet définissant les caractéristiques d'une étude éventuelle des interactions. On a fait observer qu'une étude de ces interactions devait, pour être utile, être circonscrite.

53. La consultation a confirmé les conclusions du rapport de synthèse concernant les divergences de vues actuelles au sujet de la création d'un groupe intergouvernemental chargé d'étudier l'évolution de l'environnement mondial.

54. On a souligné qu'il était nécessaire de renforcer les mécanismes en place en faisant preuve de cohérence. Les modalités de la consolidation de la base scientifique du PNUE pourraient être les suivantes :

- a) Fixer les priorités en matière d'évaluation compte tenu des objectifs de développement pour le Millénaire convenus et du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable de façon à constituer un cadre cohérent dans lequel inscrire la collaboration visant à l'évaluation de l'environnement;
- b) Favoriser la coopération et les synergies entre les organisations intergouvernementales, les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement et les instances régionales s'intéressant à l'environnement, en particulier grâce à une utilisation plus efficace des mécanismes en place;

- c) Etudier la nécessité de disposer de mécanismes interactifs permettant de développer les échanges entre les scientifiques et les décideurs;
- d) Demander au Directeur exécutif de convoquer des organes consultatifs et scientifiques, et éventuellement exploiter l'expérience, les connaissances spécialisées et les ressources du Groupe consultatif pour la science et la technologie du Fonds pour l'environnement mondial pour donner suite aux conclusions et recommandations de la consultation;
- e) Développer la coopération avec les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les institutions scientifiques et universitaires, le secteur privé et les groupes de réflexion;
- f) Procéder à la collecte de données et aux évaluations de l'environnement en tenant compte du savoir local et traditionnel et de ses praticiens.

55. Il conviendrait de veiller à ce qu'à tous les niveaux les femmes participent aux évaluations de l'environnement et aux activités d'alerte rapide et à ce que leur participation soit développée.

56. On a souligné que le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement devait jouer un rôle déterminant pour la fixation des priorités en matière d'évaluation. On a également estimé que le PNUE était à même de faire face aux problèmes se faisant jour et aux catastrophes naturelles. Il a été également proposé d'examiner de nombreuses autres questions, notamment des questions touchant les ressources en eau.

V. Adoption du rapport

57. La consultation a convenu que le rapport serait finalisé par le secrétariat, avec le concours du Rapporteur, après quoi il serait distribué à tous les participants.

VI. Clôture de la réunion

58. Après les échanges de courtoisie d'usage, la Présidente a prononcé la clôture de la réunion à 18 h 45 le jeudi 15 janvier 2004.

Annexe I

Consultation intergouvernementale sur le renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Nairobi, 14 et 15 janvier 2004

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour.
2. Organisation des travaux :
 - a) Election du Bureau;
 - b) Organisation de la réunion;
3. Examen des questions clés relatives au renforcement de la base scientifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement :
 - a) Première session : Discussion sur la question no. 1 et les considérations y relatives : Quelles sont les lacunes probables et les types d'évaluation nécessaires en matière d'environnement et de changements environnementaux?
 - b) Deuxième session : Discussion sur la question no. 2 et les considérations y relatives : Comment le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations répondent-ils à l'heure actuelle à ces besoins en matière d'évaluation?
 - c) Troisième session : Discussion sur la question no. 3 et les considérations y relatives : Quelles sont les options disponibles pour répondre à tous besoins insatisfaits qui relèvent du rôle et du mandat du Programme des Nations Unies pour l'environnement?
4. Conclusions et recommandations.
5. Adoption du rapport.
6. Clôture de la réunion.

Annexe II

Réunion scientifique et technique sur le renforcement de la base scientifique du PNUE, Nairobi, 12 et 13 janvier 2004

Rapport analytique présenté à la consultation intergouvernementale (14 et 15 janvier 2004) par M. Thomas Rosswall, Directeur exécutif du Conseil international pour la science, au nom des participants à la réunion scientifique et technique

1. Environ 40 représentants d'organisations scientifiques du monde entier ont participé à la réunion scientifique et technique sur le renforcement de la base scientifique du PNUE tenue au siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi, les 12 et 13 janvier 2004. Les participants ont examiné le rapport de synthèse¹⁴ sur le renforcement de la base scientifique du PNUE (Initiative scientifique), qui résume la suite donnée à la décision 22/1 I A du Conseil d'administration, et ils ont participé à un débat approfondi sur cette question.
2. A l'issue des débats de la réunion, les participants ont abouti aux conclusions suivantes :
 - a) La réunion était une initiative importante du PNUE;
 - b) La science jouait un rôle essentiel dans l'identification des problèmes d'environnement et l'élaboration de solutions auxdits problèmes;
 - c) Les mesures devraient être élaborées en se fondant sur les meilleures connaissances disponibles;
 - d) Il était indispensable d'établir des liens entre les activités scientifiques, de recherche, de surveillance et d'élaboration des politiques.
3. Pour renforcer la base scientifique du PNUE, il fallait aborder les questions fondamentales suivantes :
 - a) Nécessité d'obtenir des contributions des sciences naturelles, sociales, de l'ingénieur et sanitaires;
 - b) Nécessité de conclure des partenariats, notamment avec :
 - i) La communauté scientifique internationale, et en particulier le CIUS et l'Académie des sciences du Tiers Monde;
 - ii) D'autres organismes du système des Nations Unies tels que l'UNESCO;
 - iii) Les structures en place ou prévues chargées des évaluations;
 - iv) Les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement.
4. Les participants ont conclu que les réponses données aux questions du Conseil d'administration constituaient un point de départ excellent pour le PNUE. Les résultats étaient importants tant pour la communauté scientifique que pour les décideurs. Les réponses, notamment à la question 2 a), montraient que les besoins n'étaient pas satisfaits et qu'il existait des lacunes en ce qui concernait l'évaluation et la surveillance de

¹⁴ UNEP/SI/IGC/2.

l'environnement et son évolution; ces besoins et lacunes sont indiqués aux cinq rubriques de l'encadré 1 du rapport de synthèse.

5. Le présent rapport analytique de la réunion scientifique et technique porte principalement sur deux questions et comporte des recommandations sur :

- a) La possibilité de répondre aux besoins non satisfaits susmentionnés (en les rattachant aux cinq groupes de l'encadré 1 du rapport de synthèse) de façon à renforcer la base scientifique du PNUE;
- b) Le renforcement de la crédibilité scientifique dont jouit le rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial.

6. Pour répondre à certains de ces besoins, il est proposé deux mécanismes :

- a) L'établissement d'un rapport portant notamment sur des interactions existantes entre les causes des changements et les secteurs. Les points suivants ont été soulignés :
 - i) Les objectifs de développement du Millénaire revêtent une grande importance car ils permettent d'inscrire l'environnement dans le programme de développement;
 - ii) Il est nécessaire d'atteindre les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement; le PNUE doit s'engager à le faire et établir des liens plus solides avec les secrétariats de ces accords;
 - iii) Il est nécessaire d'atteindre les objectifs des conventions et donc d'établir un rapport à cet effet en collaboration avec le secrétariat desdites conventions;
 - iv) La nécessité de faire la synthèse des rapports d'évaluation ayant déjà traité de certaines interactions (rapports du GIEC, rapports relatifs à la Convention sur la diversité biologique, Evaluation des écosystèmes pour le nouveau Millénaire, rapport du Groupe consultatif pour la science et la technologie portant sur des projets, etc.);
 - v) Il est nécessaire de traiter les questions scientifiques entretenant des liens lorsque cela est demandé pour des raisons scientifiques et techniques;
 - vi) Il est nécessaire d'orienter et de rationaliser l'ensemble des évaluations et de faire en sorte qu'elles soient compréhensibles (il est difficile à certains gouvernements d'en tirer parti); il convient également de se pencher sur les politiques (Objectifs de développement du Millénaire, programme spécial de la Communauté européenne concernant l'énergie, l'environnement et le développement durable, etc.);
 - vii) Le rapport devrait être orienté vers l'action, et comporter notamment des arrangements institutionnels, des moyens, des méthodes et des indicateurs pour permettre de donner suite à ses conclusions;
 - viii) Il est nécessaire de prendre en compte, dès le début, le renforcement des capacités en associant les experts et en prenant en compte les travaux en cours, en tenant compte des liens existants avec la Décennie de l'éducation aux fins du développement durable des Nations Unies;

- ix) Il convient de tenir compte de l'idée qu'il est nécessaire de considérer que les méthodes de gestion, les cycles d'apprentissage et les données évoluent (y compris le savoir autochtone) sur les plans de la qualité et de la couverture; une attention particulière doit être prêtée au contrôle de la qualité et à la surveillance. Les adaptations devraient être soumises à l'épreuve des faits;
 - x) Il a été suggéré que le Directeur exécutif du PNUE mette en place un comité consultatif qui s'intéresserait à ces questions et à cette démarche. Les questions abordées pourraient dépendre des réponses aux questions du Conseil d'administration et être de portée mondiale ou régionale;
 - xi) Les représentants des secrétariats des conventions, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et des structures responsables des évaluations pourraient faire partie du comité consultatif proposé et étudier les questions et la démarche considérées. Pour favoriser les partenariats, le groupe d'experts désigné devrait comporter des représentants des différentes régions du PNUE, des différentes structures ayant pris part ou prenant part aux évaluations, des institutions scientifiques internationales et des secrétariats des conventions;
 - xii) Il est nécessaire que le rapport soit établi en tenant compte de l'élaboration du rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial et de ses produits;
- b) La structure chargée d'élaborer le rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial devrait gagner en crédibilité scientifique. Plus précisément, les recommandations devraient répondre aux besoins suivants :
- i) Renforcer les liens avec les structures chargées des évaluations et la communauté scientifique internationale par le truchement d'organisations compétentes (telles que le CIUS, et notamment le Comité scientifique chargé des problèmes de l'environnement (SCOPE) et les quatre programmes de recherche sur l'évolution de la planète);
 - ii) Améliorer le processus d'examen;
 - iii) Veiller à la participation d'un nombre suffisant de centres de collaboration jouissant d'une grande crédibilité scientifique;
 - iv) Etablir des liens de collaboration en matière de renforcement des capacités avec diverses institutions s'intéressant à la Décennie de l'éducation aux fins du développement durable des Nations Unies de façon à disposer de suffisamment de moyens pour procéder aux évaluations et donner effet à leurs conclusions.

7. A titre d'exemple, il a été recommandé de s'intéresser tout particulièrement aux interactions entre les changements climatiques, la diversité biologique, la désertification et la dégradation des terres, dont traitera le quatrième rapport sur l'Avenir de l'environnement mondial, et de faire figurer les résultats de cet examen dans le rapport sur les interactions prévues.

8. En conclusion, on a estimé qu'il était essentiel de renforcer la base scientifique du PNUE et que la réunion scientifique et technique n'était que le premier pas d'une démarche nécessaire qui en appelait bien d'autres. La science devait contribuer davantage à l'élaboration des politiques et la communauté scientifique était prête à participer à la réalisation de cet objectif.